

## ALERTE MÉTÉO - VIGILANCE ORANGE "NEIGE ET VERGLAS"

- - - - -

Alerte du 20/11/2024 à 15:38

### **BULLETIN VIGILANCE ORANGE NEIGE ET VERGLAS**

La préfecture des Côtes-d'Armor vous informe que Météo France a placé le département en vigilance Orange «Neige et Verglas» le jeudi 21 novembre à partir de 6h du matin jusqu'à minuit .

#### **Situation générale**

Ce jeudi, une perturbation neigeuse est attendue sur l'ensemble du département avec des forts cumuls de 7 à 10 cm attendus sur le sud du département.

#### **Évolution prévue**

Jeudi, la dépression CAETANO traverse le centre de la France d'Ouest en Est et engendre un important conflit de masse d'air. Au nord de cette dépression, des chutes de neige jusqu'en plaine sont prévues entre la fin de nuit de mercredi à jeudi et la soirée de jeudi, de la Bretagne au Centre-Val-de-Loire, en passant par la Normandie. A partir de 5h jeudi, les premières chutes de neige concernent le nord de la Bretagne, en particulier à l'intérieur des terres. La neige seule remplace rapidement la pluie et neige mêlées.

#### **Alerte ORANGE :**

- Limiter ses déplacements au strict nécessaire et reporter ceux qui peuvent l'être, pour la route , munir son véhicule d'équipements spéciaux, emporter des vivres et des couvertures,
- se tenir informé des conditions de circulation sur le site de Bison Futé : (<https://www.bison-fute.gouv.fr>) et le site Inforoutes22 (<https://inforoutes22.cotesdarmor.fr/>),
- respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place,
- facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation,
- protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige devant votre maison, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau, en dégageant le caniveau autant que possible. Et si possible en cas de verglas, jeter du sable, des cendres ou de la sciure de bois devant votre habitation,
- ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol,
- se tenir informé auprès des autorités (<https://www.cotes-darmor.gouv.fr/>)
- n'utilisez pas pour vous chauffer :
  - des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero ; etc.
  - des chauffages d'appoint à combustion en continu. Ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence.
- En cas d'immobilisation sur la route, quitter son véhicule uniquement sur ordre des autorités.